



## compteur de cp remis à zéro

Par **coudert**, le **13/06/2009** à **17:12**

Bonjour

Suite à ma grossesse, je me suis retrouvée en arrêt maladie qui a été suivi de mon congé maternité et ensuite d'un congé parental.

Avant de faire ma demande de congés parental j'ai demandé ce qui allait se passer pour mes congés payés restant ; on m'a gentilleme nt répondu qu'ils seraient conservés jusqu'à mon retour dans l'entreprise.

Le magasin dont je dépendais est passé en mandat et mes cp ont été payés aux mandataires, ces mêmes mandataires ont changé de magasin et quand les nouveaux gérants du premier magasin ont demandé le paiement des cp des employés on leur a répondu que mon compteur de cp était à zéro étant donné que je ne les avais pas pris en temps et en heure. Bien entendu moi je n'en n'ai pas été avertie.

Pouvez-vous m'orienter pour régler ce problème, il s'agit de 33 jours de cp.

Merci